

A.I PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 euros
Siège Social : 15 AVENUE HENRI BARBUSSE, 94400 VITRY-SUR-SEINE
Société en cours de constitution

ETAT DES SOUSCRIPTIONS

Identité des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués
Monsieur Amos ARISTIL 15 AVENUE HENRI BARBUSSE 94400, VITRY-SUR-SEINE	18	180 euros	180 euros
Monsieur Mathieu FERNANDES 1 RUE JEAN MOULIN 94380, BONNEUIL-SUR-MARNE	2	20 euros	20 euros

Le présent état qui constate la souscription de 20 actions de la Société **A.I PRODUCTION**, ainsi que le versement de la somme de 200 euros correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par **Monsieur Amos ARISTIL et Monsieur Mathieu FERNANDES**, associés fondateurs.

Fait à VITRY-SUR-SEINE
Le 11/06/2024

En 4 exemplaires

Monsieur Amos ARISTIL

AMOS ARISTIL

✓ Certified by yousign

Monsieur Mathieu FERNANDES

MATHIEU FERNANDES

✓ Certified by yousign

DEPOT DE CAPITAL S.A.S.

CERTIFICAT

La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, représentée par GUYARD Maxime agissant en qualité de Directeur Adjoint de l'Agence.

VU la liste des actionnaires ⁽¹⁾ de la Société par Actions Simplifiée en formation dénommée A.I Production au capital de : 200,00 € dont le Siège Social sera établi à 15 avenue Henri Barbusse 94400 Vitry sur Seine.

CERTIFIE qu'il a été déposé à l'Agence de Vitry Eglise, au compte spécial bloqué numéro: 24482316750, la somme de : 200,00 € représentant ⁽²⁾ :

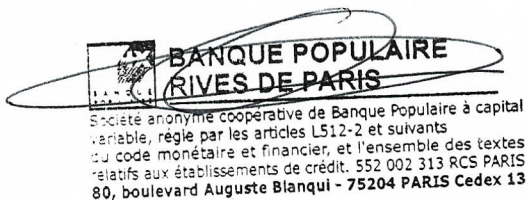
- ☒ l'intégralité du capital social souscrit en numéraire.
ou
☐ la partie libérée du capital social souscrit en numéraire.

FAIT EN QUATRE EXEMPLAIRES ⁽³⁾

A Vitry sur Seine, le 11 juin 2024

le Directeur Adjoint de L'Agence

GUYARD Maxime



⁽¹⁾ L'Agence doit conserver une copie certifiée conforme de la liste des actionnaires comportant leur nom, prénom usuel et domicile, avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux,

⁽²⁾ Cocher la case concernée

⁽³⁾ 1 exemplaire pour le Client, 2 exemplaires pour le Tribunal de Commerce, 1 exemplaire pour l'Agence.